



**UNITE PASTORALE JURA**

**EGLISE  
CATHOLIQUE  
ROMAINE**  
GENÈVE

Secrétariat : Chemin Vandelle 16 1290 Versoix  
Tél. + 41 22.755.12.44 | [versoix@cath-ge.ch](mailto:versoix@cath-ge.ch)  
[www.up-jura.ch](http://www.up-jura.ch)

## **INFORMATION IMPORTANTE**

Versoix, le 8 décembre 2020

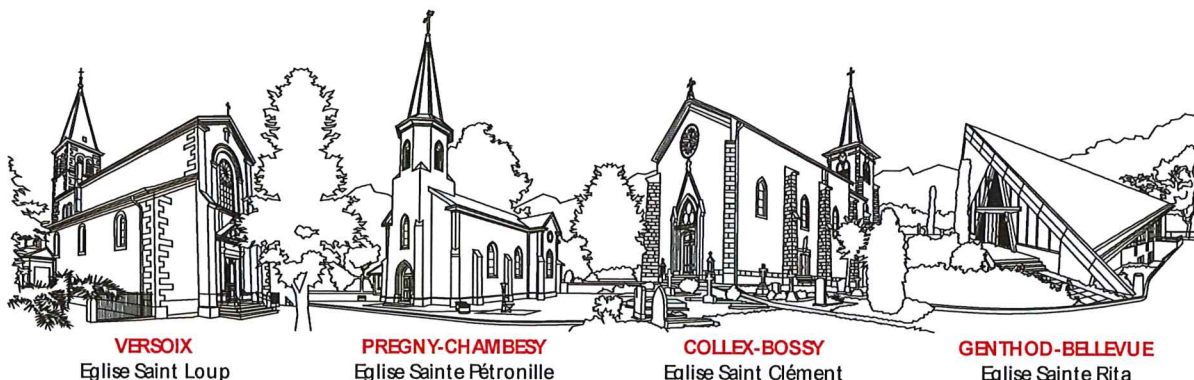
### **Nouvelles mesures cantonales en vigueur dans le canton de Genève à partir du 7 décembre 2020 à 16 heures**

Chères Paroissiennes, Chers Paroissiens, Chers Enfants,

Ce 7 décembre, le Conseil d'État du canton de Genève a annoncé de nouvelles dispositions pour les célébrations religieuses dans le cadre des mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID 19.

Les célébrations peuvent être organisées dans le respect « d'une limite de 50 personnes y compris les enfants » et d'une densité maximale autorisée de 4m<sup>2</sup> par personne. Sous des conditions strictes, fixées par arrêté.

Les nouvelles mesures relatives aux services religieux et autres manifestations religieuses reprennent en bonne partie le plan de protection de la Conférence des évêques.





**UNITE PASTORALE JURA**

**EGLISE  
CATHOLIQUE  
ROMAINE**  
GENÈVE

Secrétariat : Chemin Vandelle 16 1290 Versoix  
Tél. + 41 22.755.12.44 | [versoix@cath-ge.ch](mailto:versoix@cath-ge.ch)  
[www.up-jura.ch](http://www.up-jura.ch)

Parmi les mesures indiquées nous soulignons quelques changements majeurs, et **notamment l'inscription préalable obligatoire aux célébrations** et les mesures concernant la communion.

**Nous vous invitons donc à vous inscrire auprès du secrétariat soit par téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 ou par mail à [versoix@cath-ge.ch](mailto:versoix@cath-ge.ch).** Ces nouvelles mesures entrent en vigueur avec effet immédiat.

La collecte des données des participants (nom, prénom, téléphone portable, courriel) sera également faite à l'entrée des églises avant les célébrations.

### Quelques directives à retenir :

- les participants doivent se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie du lieu de culte.
- les participants doivent porter le masque en permanence dès l'entrée dans le lieu de culte sauf aux brefs instants nécessaires pendant la communion pour la consommation personnelle de la nourriture consacrée;
- les participants portent un masque et le portent correctement (à la fois sur le nez et sur la bouche).
- Les masques "faits maison" ou confectionnés soi-même, les visières, les masques avec valve, les écharpes et les autres vêtements ne sont pas considérés comme des masques. **Ils sont ainsi interdits.**
- les enfants doivent être, tout au long de la cérémonie, encadrés par les personnes adultes qui les accompagnent

En vous remerciant par avance de votre compréhension, recevez, chères paroissiennes, chers paroissiens, chers enfants, nos cordiales salutations et nos vœux de Paix.

Abbé Joseph Hoi



**VERSOIX**  
Eglise Saint Loup

**PREGNY-CHAMBESY**  
Eglise Sainte Pétronille

**COLLEX-BOSSY**  
Eglise Saint Clément

**GENTHOD-BELLEVUE**  
Eglise Sainte Rita